Zeitschrift: Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg

Herausgeber: Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles

Band: 46 (1956)

Rubrik: Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Rapport 1956

La séance annuelle de la Commision a eu lieu le 11 février 1956. *M. J. Jungo,* inspecteur cantonal des forêts et membre de notre Commission depuis 1948, a été appelé aux fonctions d'inspecteur fédéral des forêts. Nous lui présentons nos vives félicitations pour cette flatteuse distinction et le remercions par la même occasion pour sa précieuse collaboration au sein de notre Commission.

La Fédération cantonale fribourgeoise des Sociétés de pêche nous a délégué M. Ernest Christan, remplaçant M. L. Nicolet fixé à Bulle. Nous remercions également M. Nicolet de la part active qu'il a prise à nos séances.

Faune

La *Commission consultative de la chasse* s'est réunie en juillet. Elle a discuté de l'arrêté de chasse de 1956. La date de la chasse aux *chamois* fut avancée d'une semaine par suite des tirs militaires dans la région. Le nombre de chamois à tirer par chaque chasseur a donné lieu à une discussion. Contrairement à l'avis des protecteurs, les chasseurs ont demandé de pouvoir tirer trois chamois par chasseur, ce qui leur fut accordé. L'époque de la chasse a été favorisée par le beau temps et le nombre des chasseurs fut très élevé. On a abattu environ 150 chamois, ce qui correspond sensiblement à l'augmentation annuelle.

L'ouverture de la réserve cantonale de Mähre-Schafharnisch et Spitzfluh-Kühboden a eu pour effet un massacre d'une centaine de chamois, uniquement dans cette région. Ce n'est point à l'honneur des chasseurs qui ont participé à cette hécatombe. Il faudra prendre, l'année prochaine, des mesures spéciales pour reconstituer le troupeau dans la Haute-Singine.

Le *chevreuil* est partout en augmentation. Par contre, les automobilistes ont écrasé au moins 25 chevreuils adultes et une douzaine de faons, la nuit, dans le seul district du Lac, sans compter les sujets non déclarés aux gardes.

Les renards ont vu leur effectif diminuer, par suite de la gale.

On a payé 500 fr. de primes, pour des pattes de *corvidés* remises aux préfectures.

La famille des bouquetins se tient volontiers dans le massif du Vanil-Noir. Elle a augmenté son effectif de deux jeunes, de sorte qu'elle compte maintenant neuf sujets.

Les gardes-chasse ont signalé *deux aires d'aigles* occupées en 1956, dont l'une se trouve au Gros-Mont, l'autre dans l'arête de la Dent de Hautodon. L'aiglon de la première a été bagué. Les dégâts causés par les aigles et remboursés aux propriétaires se sont élevés à 550 fr.

Flore

La vente de *chatons de saules* au marché est maintenant surveillée et les abus sont plutôt rares. Par contre, un colporteur sans permis a passé à Fribourg, d'un magasin à l'autre, pour présenter des bouquets de chatons. Il prétendit ne cueillir que des rameaux de saules coupés par les propriétaires. Nous avons contrôlé les devantures des magasins de Fribourg et de Bulle et constaté qu'il s'y trouvait des bouquets de chatons de saules. Une circulaire fut adressée aux personnes qui avaient ainsi exposé des bouquets dans leur vitrines.

En été, nous avons dû effectuer des démarches pour enrayer la cueillette massive du *Lys martagon*, cette magnifique fleur pourpre foncé. Avertis par des touristes qui avaient remarqué, en 1954 et 1955, dans les cafés et restaurants de Charmey et de La Tzintre, de coquets bouquets de cette belle fleur, nous avons adressé une lettre à ces tenanciers d'établissements, les rendant attentifs aux dispositions légales, et leur avons remis l'arrêté cantonal sur la protection des plantes pour qu'il soit affiché dans leurs cafés ou restaurants.

La vente de la *Gentiane acaule* provenant du Jura bernois, se poursuit dans notre canton, sans qu'on puisse intervenir.

En 1956, des touristes ont pratiqué une cueillette abusive *d'Edelweiss*, à Bonnavaux, selon le témoignage de personnes de confiance. Ces touristes ne se sont pas gênés d'en garnir leur chapeau. La gérante du chalet en fut avisée, afin qu'elle conseille aux touristes de se contenter des modestes bouquets prévus par la loi, et pour qu'elle n'indique pas les places favorables à la cueillette massive. Dans les districts touchant à la montagne, les gendarmes ont fait de nombreux contrôles concernant la cueillette de plantes protégées, mais ils n'ont pas constaté d'abus !

L'impression d'une nouvelle édition de *l'arrêté* pour la protection de la flore fribourgeoise, prévue pour 1957, a été ajournée, car il en existe encore un stock suffisant pour une année ou deux.

Réserves

En hiver 1956. un incendie éclata dans les roseaux de la *réserve de Cheyres*, et consuma une partie des roseaux non fauchés. Malgré certains dégâts, il n'en est pas résulté d'inconvénients pour les oiseaux nicheurs. Plusieurs couples de hérons pourprés ont niché dans cette réserve où ils paraissent s'être solidement établis.

Nous avons chargé M. Mulhauser, photographe, de tirer quelques vues des nouvelles réserves du *Schwandmoos* et du *Tiefmoos*, l'une pour l'article de M. Thürler (voir chapitre *Propagande*), l'autre pour la documentation photographique de la section Protection de la nature du Musée d'histoire naturelle où sont exposées des photographies de toutes les réserves de notre canton.

Les démarches entreprises auprès de M. Eugène Schlegel, propriétaire du terrain attenant au *Schwandmoos*, pour arrondir la réserve par l'achat du reste du terrain faisant partie de la tourbière, n'ont pas abouti ; elles seront reprises au printemps 1957.

Nous avons fait imprimer une affiche pour la nouvelle réserve du *Schwandmoos* qui sera fixée sur poteaux, aux deux extrémités de la réserve, par le forestier domanial, M. Franz Delaquis, de Dirlaret, lequel est en même temps surveillant de la réserve.

Sites

Ayant appris que notre canton devait s'enrichir d'un nouveau et troisième monte-pente dans la région du *Lac Noir*, nous avons demandé au Département des Travaux publics de prendre connaissance du projet. Dans un cadre de bouquets de sapins, ce monte-pente passe de la Riggisalp vers les flancs du Kaiseregg. Nous n'avons pas formulé d'opposition, mais nous avons exprimé quelques réserves, d'entente avec M. Jacques Remy, président de la Société d'art public du canton de Fribourg.

Par voie de circulaire, la Ligue suisse P. N. a demandé à toutes les Commissions cantonales de la P. N. d'établir une liste des *monuments et paysages* d'importance nationale à protéger. Après consultation de notre membre, M. le professeur Blum, et d'entente avec la Commission vaudoise pour la P. N., nous avons proposé *la rive sud-est*, vaudoise-fribourgeoise, du *lac de Neuchâtel*, en dehors des localités et à l'exception des terrains cultivés. Cette rive est l'une des plus belles des lacs suisses du Plateau. Nous avons également proposé le *vallon des Morteys*, avec les pentes du Vanil-Noir, connu pour la richesse de sa flore.

Au sujet du projet d'un *téléphérique* d'Enney à la Vudalla, après examen de son influence sur le paysage et sur la riche flore de la région, nous n'avons pas formulé d'opposition, mais demandé le camouflage des pylones visibles à distance.

Géologie

A la suite des décisions prises par la Commission, nous avons fait enlever la clôture du *bloc erratique de Pérolles* et apposer une plaque de bronze portant le texte : Bloc erratique, glacier du Rhône.

Le bloc erratique de Rue a été photographié pour la collection photographique des objets protégés, au Musée. Votre président s'est déplacé à Auboranges pour discuter, avec le propriétaire, de la conservation du *bloc d'Auboranges*, situé à la limite des cantons de Vaud et de Fribourg, en plein terrain cultivé,

peu visible, et ne dépassant le fond que d'un mètre ou deux. D'entente avec M. le professeur Tercier, membre de la Commission, nous avons renoncé à sa conservation, vu l'intérêt scientifique limité de ce bloc, la nature de la roche étant assez commune (gneiss), sa situation défavorable et le prix de 200 fr. qu'il aurait fallu verser pour sa conservation.

Le bloc d'Es Versannes, à Farvagny-le-Petit, est le seul grand bloc erratique du canton qui ne soit pas encore protégé. Le conservateur s'est rendu chez le propriétaire du terrain, M. Léonard Piccand, à Rueyres-Saint-Laurent, et lui a proposé la cession de ce bloc, un des plus beaux du canton, représentant une roche caractéristique du glacier du Rhône, soit l'Euphotide provenant de la vallée de Saas. On attend, pour 1957, les propositions de vente du propriétaire.

Propagande

Dans le *Bulletin de la Société fribourgeoise des Sciences naturelles*, M. Léonard Thürler, membre de notre Commission, a inséré un article, accompagné d'une photographie, sur le *Schwandmoos*, près de Saint-Ours, récemment acquis par notre Commission.

M. Jean Plancherel, journaliste, a été chargé, l'hiver passé, de rédiger un article concernant la *protection des saules*, article distribué aux sept journaux de langue française de notre canton.

La vente de l'*Ecu d'or* en chocolat a connu dans notre canton un succès réjouissant, malgré la situation peu favorable de nos campagnes à la suite des désastres de l'hiver et de l'été.

Notre rapport annuel fut diffusé à 600 exemplaires, aux autorités, aux inspecteurs des forêts et aux autres personnes suceptibles de s'intéresser à la question de la P. N., ainsi qu'à toutes les écoles du canton et aux membres fribourgeois de la Ligue suisse P. N., pour autant que leur adresse nous soit connue. Par ce moyen, l'idée de la protection de la nature est propagée dans de plus larges milieux de notre population et le terrain préparé pour la création d'une section cantonale pour la P. N. à l'instar de ce qui se fait dans d'autres cantons.

Relations

Votre président a assisté à six séances de la Commission pour la revision des statuts de la *Ligue suisse P. N.* Ces statuts ont été votés à l'assemblée générale du 24 juin, à Berne. Malgré cela, une nouvelle crise a éclaté au sein de la Ligue, se traduisant par la démission du président, de deux autres membres du comité, et par le licenciement du personnel, du secrétaire, du collaborateur scientifique et du rédacteur du *Bulletin*. En 1957, les élections du Conseil de la Ligue auront lieu d'après les nouveaux statuts, et l'on espère que ce sera le départ pour une nouvelle orientation de la Ligue, afin de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve actuellement.

Le président a assisté également aux séances de comité et à l'assemblée générale de *Nos Oiseaux*. Cette dernière s'est tenue dans notre canton, à Praz-Vully, après visite de la réserve du Fanel et de l'îlot artificiel créé pour les sternes.

Avec les Commissions des cantons voisins, nous avons entretenu d'excellentes relations et une sincère collaboration.

Finances

Les recettes sont restées inchangées ; les dépenses mentionnent un poste pour la pose d'une plaque de bronze sur le bloc erratique de Pérolles, et un autre pour la commande de photographies des réserves et pour l'affiche à poser auprès de la réserve du Schwandmoos.

Membres de notre Commission

Président : M. O. Büchi, conservateur du Musée d'Histoire naturelle.

Membres : M. G. Blum, professeur.
M. J. Chardonnens, directeur de l'Institut agricole de Grangeneuve.
M. E. Christan, délégué de la Fédération cantonale fribourgeoise des sociétés de pêche.
M. H. Corboud, inspecteur cantonal de la chasse et de la pêche.
M. P. Meyer, directeur, délégué de la section Moléson du CAS.
M. L. Page, professeur, Romont.
M. J.-L. Reichlen, représentant de la Fédération des chasseurs fribourgeois.
M. J. Tercier, professeur.
M. L. Thürler, ancien professeur, Guin.
M. J. Remy, avocat, président de la section de Fribourg du Heimatschutz.
M. F. Vonderweid, inspecteur cantonal des forêts.

O. Büchi.